

**RTL Group S.A.**  
**Société Anonyme**

**Comptes annuels révisés**  
**de l'exercice se terminant**  
**le 31 décembre 2010**

45, boulevard Pierre Frieden  
L-1543 Luxembourg  
**R.C.S. Luxembourg: B 10 807**

# RTL Group S.A.

<b>Index</b>	<b>Page(s)</b>
Rapport de gestion	1 - 5
Conseil d'Administration	6
Rapport du Réviseur d'entreprises	7 - 8
Bilan	9 - 10
Compte de profits et pertes	11 - 12
Notes aux comptes annuels	13 - 30

## Rapport de gestion

### I. FAITS MARQUANTS

RTL Group est sorti d'une période extrêmement difficile en terme de marché publicitaire. L'année 2010 a montré un niveau d'activité et de rentabilité similaire, voire meilleur que celui atteint avant la crise. RTL Group a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de EUR 5 591 millions (2009: EUR 5 156 millions), un EBITA consolidé de EUR 1 111 millions (2009: EUR 796 millions) et un résultat net consolidé de EUR 730 millions (2009: EUR 298 millions).

Les principaux développements de l'année 2010 sont les suivants:

- Mediengruppe RTL Deutschland a clairement accru son fort leadership en terme d'audience par rapport à son principal concurrent ProSiebenSat1 (+ 5,3 points de parts d'audience) et a dépassé la performance d'un marché publicitaire de la télévision en forte progression,
- la croissance de l'EBITA du Groupe M6 en France sur l'ensemble de ses activités,
- RTL Nederland a enregistré sa meilleure performance depuis 1999 (EBITA en hausse de 52,8 pour cent sous l'impulsion d'une forte augmentation des ventes publicitaires),
- FremantleMedia, pôle de production mondiale, affiche une hausse du chiffre d'affaires de 7,5 pour cent, grâce notamment à une augmentation de son chiffre d'affaires en Amérique du Nord et en France, combinée à l'évolution de son portefeuille de participation et à l'effet des taux de change, néanmoins, l'EBITA a diminué ce, principalement en raison de la pression des diffuseurs sur les marges bénéficiaires et les volumes,
- en France, RTL Radio affiche une progression d'EBITA de 60,0 pour cent.

Comme par le passé, RTL Group S.A. a continué à centraliser les fonctions de trésorerie et de financement du Groupe à travers une gestion centralisée du risque de change et des conventions de « cash pooling » avec les filiales du Groupe. De plus, RTL Group S.A. détient principalement deux participations dans CLT-UFA S.A. (99,7 pour cent du capital souscrit) et dans FremantleMedia S.A. (100 pour cent du capital souscrit).

Le gain de RTL Group S.A. pour l'exercice 2010 s'élève à EUR 364 millions (2009: perte de EUR 43 millions), reflétant principalement:

- un gain net résultant de la vente de Five (EUR 92 millions),
- des dividendes reçus de filiales (EUR 138 millions),
- une reprise de correction de valeur sur les actifs financiers (EUR 164 millions),
- un produit net d'intérêts sur les créances et dettes envers des entreprises liées (EUR 12 millions),
- des charges d'exploitation (EUR 47 millions).

## II. COMPTE DE PROFITS ET PERTES SYNTHETIQUE

En millions d'euros	2010	2009
<b>Produits</b>		
Produits d'exploitation	4	3
Produits financiers (1)	491	168
Produits exceptionnels	—	—
Total des produits	495	171
<b>Charges</b>		
Charges d'exploitation (2)	47	37
Charges financières (3)	84	177
Charges exceptionnelles	—	—
Total des charges	131	214
<b>Profit / (perte) de l'exercice</b>	<b><u>364</u></b>	<b><u>(43)</u></b>

(1) Les produits financiers comprennent principalement:

- des intérêts perçus au titre de créances sur des entreprises liées et des conventions de « cash pooling », et sur un dépôt en compte courant avec l'actionnaire pour un montant total de EUR 17 millions (2009: EUR 27 millions),
- des dividendes reçus de filiales (CLT-UFA S.A.) de EUR 138 millions (2009: EUR 138 millions),
- une reprise de correction de valeur de la participation dans FremantleMedia S.A. pour EUR 160 millions. Ceci reflète principalement la croissance de la rentabilité des activités de distribution de FremantleMedia suite aux investissements effectués précédemment et l'acquisition récente de deux entreprises américaines,
- une reprise de provision sur des prêts accordés et sur la position de « cash pooling » envers le Groupe Five pour respectivement EUR 64 millions et EUR 106 millions.

(2) Les charges d'exploitation comprennent des frais de personnel de EUR 21 millions (2009: EUR 15 millions), des frais généraux et administratifs de EUR 25 millions (2009: EUR 19 millions) et une charge d'impôt sur la fortune de EUR 0 million (2009: EUR 3 millions).

(3) Les charges financières incluent principalement:

- un abandon de créances et des positions de cash pooling envers le Groupe Five pour respectivement EUR 67 millions et EUR 10 millions,
- des intérêts dus au titre de dettes envers des entreprises liées et des conventions de « cash pooling » pour un montant total de EUR 5 millions (2009: EUR 6 millions).

### **III. ACTIONS PROPRES**

Le capital social du Groupe RTL, d'un montant de EUR 191 900 551, est divisé en 154 787 554 actions, entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale.

Le 3 avril 2006, le Groupe RTL a acquis 173 300 actions propres pour un coût d'acquisition total de EUR 12 198 587. Ces actions ont été acquises pour faire face aux obligations de la Société dans l'éventualité de l'exercice, par les bénéficiaires, des options sur actions dans le cadre du plan mis en place en 2000.

Une réserve non distribuable (« Réserve pour actions propres ») a été constituée par prélèvement sur le compte de « Résultats reportés » pour un montant équivalent au coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2010, la Société détient directement 173 300 actions propres (au 31 décembre 2009: 173 300) et indirectement, à travers une de ses filiales, 995 401 actions propres (au 31 décembre 2009: 995 401).

Au 31 décembre 2010, le cours de bourse des actions RTL Group S.A. sur Euronext, s'établit à EUR 76,70 par action (31 décembre 2009: 47,00). La hausse du cours de l'action a conduit à reprendre une correction de valeur d'un montant de EUR 4 053 487, enregistrée dans le compte de « Reprise de corrections de valeur sur des immobilisations financières et actions propres ». Un montant équivalent a été transféré de « Résultats reportés » à la « Réserve pour actions propres » afin de refléter cet ajustement de correction de valeur (Note 9.2). En 2009, une correction de valeur de EUR 779 850 avait été enregistrée.

### **IV. LITIGES SIGNIFICATIFS**

RTL Group est impliqué dans des procédures judiciaires dans le cadre normal de ses activités, que ce soit en tant que défendeur que demandeur.

La plupart de ces litiges portent sur des questions complexes pour lesquelles il est difficile d'estimer la probabilité d'une issue défavorable et d'établir une estimation du dommage. Une provision est comptabilisée lorsque le risque de perte du process devient probable et quand il est possible de faire une estimation raisonnable de l'impact financier d'une telle procédure judiciaire. La publication d'informations précises sur chacun des litiges nuirait gravement aux intérêts de la Société dans le cadre du déroulement des procédures judiciaires en cours ou des discussions afférentes à leur règlement amiable.

Les principales procédures judiciaires dans lesquelles RTL Group est impliqué sont décrites ci-dessous.

RTL Group a été impliqué dans un litige entre plusieurs actionnaires minoritaires d'une part, et Bertelsmann et GBL d'autre part, suite à l'acquisition par Bertelsmann des actions RTL Group précédemment détenues par GBL. Le 8 juillet 2003, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a rejeté la demande des actionnaires minoritaires qui ont alors interjeté appel.

En septembre 2002, les actionnaires minoritaires ont intenté une action judiciaire contre RTL Group, ses administrateurs, Bertelsmann, BWTV et WAZ au titre du volume d'actions en « free float ». Cette action tendait à obliger RTL Group à augmenter le nombre d'actions en « free float » et à empêcher les autres parties défenderesses de procéder à des achats additionnels d'actions RTL Group.

#### **IV. LITIGES SIGNIFICATIFS (suite)**

Les actionnaires minoritaires contestaient également la décision prise par RTL Group de procéder au retrait de la cotation de ses actions à la Bourse de Londres. Le 31 décembre 2002, la Cour d'appel de Luxembourg, siégeant en référé, a confirmé une ordonnance de référé du 25 octobre 2002, qui déclarait la demande irrecevable. Le retrait de la cotation des actions RTL Group à la Bourse de Londres a pris effet le 31 décembre 2002. Suite au retrait de la cotation, les actionnaires minoritaires ont demandé au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg d'ordonner la réinscription de la cotation des actions à la Bourse de Londres. Le 30 mars 2004, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a décidé de joindre ces deux litiges (« free float » et retrait de la cotation) et a rejeté les demandes des actionnaires minoritaires, qui ont alors interjeté appel.

Le 12 juillet 2006, la Cour d'appel de Luxembourg a décidé de joindre les demandes (« swap », « free float » et retrait de la cotation) et a confirmé les décisions prises en première instance. Les actionnaires minoritaires ont décidé de se pourvoir en cassation. Ce pourvoi était cependant limité à certains éléments relatifs à la première demande des actionnaires minoritaires n'impliquant pas RTL Group, mais liée à l'acquisition par Bertelsmann des titres RTL Group préalablement détenus par GBL.

Le 21 février 2008, la Cour de cassation de Luxembourg a décidé de renvoyer l'affaire, à titre préjudiciel, devant la Cour de justice de l'Union européenne. Dans son arrêt du 16 octobre 2009, la Cour de justice de l'Union européenne a dit pour droit que le droit communautaire ne contient pas de principe général de droit selon lequel les actionnaires minoritaires sont protégés par l'obligation de l'actionnaire dominant acquérant ou exerçant le contrôle d'une société d'offrir à ceux-ci de racheter leurs actions aux mêmes conditions que celles convenues lors de l'acquisition d'une participation conférant ou renforçant le contrôle de l'actionnaire dominant.

L'affaire a été renvoyée devant la Cour de cassation de Luxembourg, qui était liée par la décision de la Cour de justice de l'Union européenne.

Le 23 septembre 2010, la Cour de cassation de Luxembourg a rejeté l'appel final des actionnaires minoritaires. Avec cette décision, la Cour de cassation de Luxembourg a mis un terme à ce litige, qui n'avait pas d'impact direct sur RTL Group.

Certaines sociétés du Groupe sont impliquées dans d'autres litiges, qui sont décrits dans les états financiers consolidés.

## V. AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels de RTL Group S.A. font apparaître un profit pour l'exercice 2010 de EUR 364 270 679 (2009: perte de EUR 42 642 454). En tenant compte des résultats reportés au 31 décembre 2010 de (EUR 4 053 487), de la prime d'émission EUR 5 723 133 834 et du profit de l'exercice de EUR 364 270 679, le montant disponible pour la distribution s'élève à EUR 6 083 351 026.

Le 9 mars 2011

Le Conseil d'Administration

*Les comptes annuels en langue française ont été préparés à partir de la version anglaise. En cas de différence d'interprétation entre la version française et la version anglaise, cette dernière prévaut.*

## **Conseil d'Administration**

### **Administrateurs non exécutifs**

Siegfried Luther, Président

Martin Taylor<sup>1</sup>, Vice-Président et Président du Comité de Nomination et de Compensation

Günther Grüger

Hartmut Ostrowski

Thomas Rabe

Onno Ruding<sup>1</sup>, Président du Comité d'Audit

Jacques Santer<sup>1</sup>

### **Administrateur exécutif**

Gerhard Zeiler (Administrateur-délégué)

---

<sup>1</sup> Administrateur indépendant



## Rapport d'audit

Aux Actionnaires  
RTL Group S.A.

---

### Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 avril 2010, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de RTL Group S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2010, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### *Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de RTL Group S.A. au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

**Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.  
Représentée par

Luxembourg, le 9 mars 2011

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Marc Minet", is written over a blue rectangular stamp or box. The signature is stylized and overlaps the box.

Marc Minet

**Bilan au 31 décembre 2010**  
(exprimé en euros)

	Note(s)	2010	2009
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif immobilisé</b>			
- immobilisations incorporelles		1 774 359	1 700 687
- immobilisations corporelles		233 590	278 193
- immobilisations financières			
. parts dans des entreprises liées	3	6 737 467 141	6 577 459 941
. créances sur des entreprises liées	4	<u>145 070 109</u>	<u>128 571 670</u>
		6 884 545 199	6 708 010 491
<b>Actif circulant</b>			
- créances (dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an)			
. créances sur des entreprises liées	5	626 682 864	686 799 467
. dépôt auprès des actionnaires	6	793 868 765	539 004 179
. autres créances		1 443 529	2 779 723
- valeurs mobilières			
. actions propres	7	12 198 587	8 145 100
- avoirs en banque, chèques et caisse	8	<u>313 413 367</u>	<u>152 296 639</u>
		1 747 607 112	1 389 025 108
<b>Comptes de régularisation</b>	11	<u>68 089 442</u>	<u>222 629 586</u>
<b>Total de l'actif</b>		<b><u>8 700 241 753</u></b>	<b><u>8 319 665 185</u></b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

**Bilan au 31 décembre 2010**  
(exprimé en euros)

	Note(s)	2010	2009
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>	9		
- capital souscrit	9.1	191 900 551	191 900 551
- prime d'émission		5 723 133 834	5 782 185 577
- réserve légale	9.3	19 190 054	19 190 054
- réserve pour actions propres	7	12 198 587	8 145 100
- autres réserves		7 071 800	7 071 800
- résultats reportés		(4 053 487)	524 740 600
- profit / (perte) de l'exercice		<u>364 270 679</u>	<u>(42 642 454)</u>
		6 313 712 018	6 490 591 228
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
- provisions pour pensions et obligations similaires	12	<u>4 986 136</u>	<u>4 299 512</u>
		4 986 136	4 299 512
<b>Dettes (dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an)</b>			
- dettes envers des établissements de crédit		536 142	1 547
- dettes envers des entreprises liées	10	2 276 175 094	1 579 412 698
- autres dettes		<u>33 327 144</u>	<u>29 292 323</u>
		2 310 038 380	1 608 706 568
<b>Comptes de régularisation</b>	11	<u>71 505 219</u>	<u>216 067 877</u>
<b>Total du passif</b>		<b><u>8 700 241 753</u></b>	<b><u>8 319 665 185</u></b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

**Compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010**  
(exprimé en euros)

	Note(s)	2010	2009
<b>CHARGES</b>			
<b>Frais de personnel</b>	12		
- salaires et traitements		19 812 049	13 534 110
- charges sociales		933 301	837 589
- pensions complémentaires		<u>685 689</u>	<u>673 261</u>
		21 431 039	15 044 960
<b>Autres charges d'exploitation</b>	13	25 191 888	19 124 753
<b>Corrections de valeur sur immobilisations financières et actions propres</b>			
- sur créances sur des entreprises liées	4	<u>-</u>	<u>63 590 941</u>
		-	63 590 941
<b>Intérêts et charges assimilées</b>			
- concernant des entreprises liées	14	4 674 927	6 317 369
- autres intérêts et charges assimilées		145	2 967
- autres charges financières	15	<u>79 170 519</u>	<u>106 748 949</u>
		83 845 591	113 069 285
<b>Impôts autres qu'impôts sur le résultat</b>	20	221 173	3 109 142
<b>Profit de l'exercice</b>		<b><u>364 270 679</u></b>	<b><u>-</u></b>
<b>Total des charges</b>		<b><u>494 960 370</u></b>	<b><u>213 939 081</u></b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

**Compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010**  
(exprimé en euros)

	Note(s)	2010	2009
<b>PRODUITS</b>			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
- produits provenant de prestations de services	16	3 860 700	2 766 679
<i>dont provenant d'entreprises liées</i>		<u>3 625 986</u>	<u>2 562 097</u>
		3 860 700	2 766 679
<b>Reprise de corrections de valeur sur immobilisations financières et actions propres</b>			
- sur parts dans des entreprises liées	3.3	160 000 000	-
- sur prêts sur des entreprises liées	4	63 590 941	-
- sur actions propres	7	<u>4 053 487</u>	<u>779 850</u>
		227 644 428	779 850
<b>Produits de participations</b>			
- dividendes reçus	18	<u>137 860 016</u>	<u>137 855 011</u>
		137 860 016	137 855 011
<b>Intérêts et produits assimilés</b>			
- provenant d'entreprises liées	17	16 548 613	27 324 541
- autres intérêts et produits assimilés	17	1 070 034	1 547 589
- autres produits financiers	4	107 088 667	974 298
- gain de change net	19	<u>887 790</u>	<u>48 659</u>
		125 595 104	29 895 087
<b>Produits exceptionnels</b>			
		122	-
<b>Perte de l'exercice</b>			
		<u>-</u>	<u>42 642 454</u>
<b>Total des produits</b>			
		<u>494 960 370</u>	<u>213 939 081</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

## **RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010**

### **Note 1 - Généralités**

RTL Group S.A. (« la Société » ou « RTL Group ») a été constituée sous forme de société anonyme en date du 30 décembre 1972 sous le nom de Compagnie Luxembourgeoise pour l'Audiovisuel et la Finance, en abrégé « Audiofina ». Les statuts ont été publiés au Recueil Spécial C des Sociétés et Associations le 27 mars 1973, sous le numéro 52. Ils ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 17 avril 2002. La Société a été constituée pour une durée illimitée.

Le 25 juillet 2000, la dénomination de la Société a été modifiée en RTL Group.

Le siège social de la Société est établi 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

La Société a pour objet le développement national et international dans les secteurs de l'audiovisuel, de la communication et de l'information et de toutes les technologies qui s'y rapportent. La Société peut également participer, par financement, fusion, souscription ou autre investissement dans toute société, entreprise, association ou autre entité juridique, existante ou à constituer, quelle que soit sa forme ou sa nationalité, dont l'objet est similaire ou complémentaire à celui de la Société. La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, mobilière se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation. La Société peut entreprendre toute action utile ou nécessaire pour l'accomplissement de son objet.

La Société établit également des comptes consolidés qui font l'objet d'une publication selon les modalités prévues par la loi.

Les états financiers consolidés de RTL Group sont inclus dans les comptes consolidés de Bertelsmann AG, la société mère de RTL Group. Bertelsmann AG est une société de droit allemand ayant son siège social à Carl-Bertelsmann-Strasse 270, D-33311 Gütersloh, Allemagne. Les états financiers consolidés de Bertelsmann AG peuvent être obtenus à cette adresse.

### **Note 2 - Résumé des principales politiques comptables**

#### **2.1 Principes généraux**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Les politiques comptables et les règles d'évaluation sont, en plus de celles définies par la loi, déterminées et appliquées par le Conseil d'Administration.

## **RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010**

### **2.1 Principes généraux (suite)**

Conformément à l'article 4 de la loi du 10 Décembre 2010, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, pour l'exercice 2010, de ne pas appliquer les modifications apportées par cette loi au contenu et à la présentation des comptes annuels, ainsi qu'aux principes comptables et règles d'évaluation afférents.

### **2.2 Principales politiques comptables**

Les principales règles d'évaluation appliquées par la Société sont les suivantes:

#### **2.2.1 Actif immobilisé**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement. Elles comprennent des logiciels informatiques amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimée de trois ans.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement. Elles sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimée.

Les parts dans des entreprises liées sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet de corrections de valeur en cas de moins-value durable. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les créances sur des entreprises liées et les autres prêts sont enregistrés à l'actif du bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur recouvrable à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale ou au coût d'acquisition, une correction de valeur est enregistrée. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### **2.2.2 Créances de l'actif circulant**

Les créances de l'actif circulant sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### **2.2.3 Actions propres**

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition et sont classées dans les actifs circulants. Une correction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition. En conformité avec l'article 49.5 de la loi sur les sociétés commerciales, une réserve non-distribuable (« Réserve pour actions propres ») est constituée pour un montant équivalent et prélevé du compte « Résultats reportés ».

## **RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010**

### **2.2.4 Autres valeurs mobilières**

Les autres valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition, incluant les frais accessoires et déterminé selon la méthode FIFO, ou de leur valeur de marché, exprimée dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition.

### **2.2.5 Avoirs en banque, chèques et en caisse**

La Société présente au bilan le montant net des positions débitrices et créditrices des comptes de banques lorsque ces positions se rapportent à un compte d'une même devise au sein d'une même banque. Si ces conditions ne sont pas remplies, les positions créditrices sont enregistrées en découvert bancaire dans le compte « Dettes envers des établissements de crédit ».

Les fonds investis en organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »), qui répondent aux critères suivants:

- placement à court terme,
- placement très liquide,
- placement facilement convertible en un montant déterminé de trésorerie,
- placement soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

sont enregistrés en « Avoirs en banque, chèques et en caisse » sur base du dernier actif net officiel tel que fourni par l'agent chargé de leur gestion.

### **2.2.6 Conversion des opérations effectuées en devises étrangères**

La Société tient ses comptes en euros et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les transactions effectuées dans une devise autre que l'euro sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de transaction. A la date de clôture, les éléments de l'actif autres que les actifs immobilisés et les éléments du passif, exprimés dans une devise autre que la devise du bilan, sont convertis sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les bénéfices et les pertes de change réalisés ainsi que les gains et les pertes de change non réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

### **2.2.7 Gestion du risque de change**

Le Groupe exerce ses activités au niveau international et est exposé au risque de change sur différentes devises, principalement l'USD et le GBP. L'optimisation des flux de trésorerie, du résultat net et des capitaux propres est effectuée par référence à l'euro. Cependant, les risques de change, auxquels les filiales du Groupe font face, sont gérés ou couverts par rapport à la devise de référence de chaque entité.

## **RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010**

### **2.2.7 Gestion du risque de change (suite)**

Le service Trésorerie du Groupe reçoit périodiquement des filiales, les flux prévisionnels en devises résultant de la signature d'« output deals » et de l'acquisition de droits audiovisuels, afin de gérer l'exposition globale du Groupe au risque de change. Les entités du Groupe exposées au risque de change sont responsables de la couverture de ce risque conformément aux principes approuvés par le Conseil d'Administration. Ces entités utilisent des contrats de change à terme conclus avec le service Trésorerie du Groupe pour couvrir ce risque. Le service Trésorerie du Groupe couvre la position nette dans chaque devise via la conclusion de contrats de change à terme avec les banques.

La politique de gestion du risque de change du Groupe est de couvrir à 100% l'exposition au risque de change résultant des positions sur trésorerie, créances, dettes, prêts et emprunts libellés dans une devise autre que l'euro.

Dans ce cadre, RTL Group conclut des contrats de change à terme auprès d'institutions bancaires (externes) et avec des sociétés du Groupe (internes).

Les pertes et les gains de change non réalisés résultant de l'évaluation des contrats de change à terme (externes et internes) sont enregistrés dans le compte de profits et pertes avec une contrepartie au bilan dans les comptes de régularisation.

### **2.2.8 Conventions de « cash pooling »**

Dans l'objectif d'optimiser la gestion de la trésorerie de l'ensemble du Groupe, RTL Group a mis en place des conventions de « cash pooling » destinées à centraliser les liquidités du Groupe:

- une convention de « cash pooling » dite « locale » concerne la majorité des filiales luxembourgeoises. Cette convention de « cash pooling » a été conclue auprès d'une banque de la place. Les conditions de « cash pooling » sont faites aux conditions de marché et reflètent le profil de risque de chaque filiale. Le taux de base est l'EONIA, ajusté d'une marge (de -0,25% à -0,40% pour les positions créditrices et de +0,50% pour les positions débitrices),
- une convention de « cash pooling » dite « européenne » s'applique aux filiales suivantes: Audiomedia Investments S.A. (Belgique), CLT-UFA S.A. (Luxembourg), Fremantlemedia Espana S.A. (Espagne), Fremantlemedia Italia S.p.A. (Italie), Immobilière Bayard d'Antin S.A. (France), IP Luxembourg S.à r.l (Luxembourg), RTL Belgium S.A. (Belgique), RTL Group Beheer B.V. (Pays-Bas) et RTL Nederland Holding B.V. (Pays-Bas). Le taux d'intérêt sur les positions de « cash pooling » est déterminé à partir du taux EONIA, ajusté d'une marge destinée à refléter le profil de risque de chaque filiale.

## RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010

### Note 3 - Parts dans des entreprises liées

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	EUR
Coût d'acquisition au 31 décembre 2009	8 476 342 764
Acquisitions	7 200
<b>Coût d'acquisition au 31 décembre 2010</b>	<b><u>8 476 349 964</u></b>
Corrections de valeur au 31 décembre 2009	(1 898 882 823)
Reprise de correction de valeur de l'exercice	160 000 000
<b>Corrections de valeur au 31 décembre 2010</b>	<b><u>(1 738 882 823)</u></b>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	6 577 459 941
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2010</b>	<b>6 737 467 141</b>

#### 3.1 Acquisitions

Au cours de l'exercice, la Société a acquis auprès d'actionnaires individuels 36 actions (2009: 709) de CLT-UFA S.A. pour un montant total de EUR 7 200 (2009: EUR 141 800).

#### 3.2 Cessions

Durant l'année 2010, la Société n'a pas cédé de part dans des entreprises liées (2009: EUR 0).

#### 3.3 Reprise de correction de valeur

Une reprise de correction de valeur sur la participation dans FremantleMedia S.A a été enregistrée au cours de l'année 2010 pour un montant de EUR 160 000 000 (2009: EUR 0). Cette reprise s'explique principalement par la croissance de la rentabilité des activités de distribution de FremantleMedia suite aux investissements effectués précédemment et par l'acquisition récente de deux entreprises américaines.

## RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010

### 3.4 Détail des parts dans des entreprises liées

Nom de la société	Forme légale	Pays	Activité	% de détention	Coût d'acquisition	Correction de valeur	Net	Capitaux propres avant résultat de l'année (2009)	Résultat de l'année (2009)
					EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
CLT-UFA	S A	Luxembourg	Holding TV Radio	99,7	5 503 887 104	-	5 503 887 104	5 940 591 520	261 977 440
FremantleMedia	S A	Luxembourg	Holding	100	1 830 149 349	(597 149 349)	1 233 000 000	731 787 360	18 504 205
Fremantle Productions Asia	Ltd	Hong Kong	Production	100	1 180 000	( 600 000)	580 000	491 926	146 402
Grundy Holdings (Netherlands)	B V	Pays-Bas	Holding	100	1 136 017 474	(1 136 017 474)	-	133 425	( 5 649)
Grundy International Operations	Ltd	Antilles Néerlandaises	Holding	100	5 116 000	( 5 116 000)	-	54 445	1 607
Immobilière Bavard d'Antm	S A	France	Immobilier Holding	0,01	37	-	37	223 189 012	55 783 793
					<b>8 476 349 964</b>	<b>(1 738 882 823)</b>	<b>6 737 467 141</b>		

### Note 4 - Créances sur des entreprises liées

Les créances sur des entreprises liées se présentent comme suit:

- une avance de GBP 111 024 690 (EUR 130 170 109) a été accordée à FremantleMediaLtd le 20 août 2003, portant intérêt au taux LIBOR1Y GBP + 0,5% et remboursable le 20 août 2013. Les intérêts à recevoir au titre de cette avance, enregistrés en actif circulant, s'élèvent au 31 décembre 2010 à GBP 797 872 (EUR 935 460),
- un prêt de EUR 14 900 000 a été accordé à Alpha Doriforiki Tileorasi S.A. le 24 juin 2010, portant intérêt au taux 4,513% et remboursable le 24 juin 2013. Les intérêts à recevoir au titre de ce prêt, enregistrés en actif circulant, s'élèvent au 31 décembre 2010 à EUR 1 842,

Pour le total des intérêts reçus sur les prêts aux entreprises liées, voir la note 5.1 et 5.3.

Le 23 juillet 2010, le Groupe a vendu 100% de sa participation dans la chaîne de télévision Five à la société Northern & Shell détenue par l'éditeur britannique Richard Desmond. La vente de Five a généré pour RTL Group un bénéfice net de EUR 91 920 869 qui se présente comme suit:

- annulation d'un prêt (EUR 67 403 078), entièrement déprécié, et de la position de « cash pooling » (EUR 10 050 081), partiellement dépréciée, enregistré dans le compte « Autres charges financières » (Note 15),
- reprise des provisions pour dépréciation des prêts (EUR 63 590 941, enregistrée dans « Reprises de corrections de valeur sur les prêts aux entreprises affiliées ») et sur la position de « cash pooling » (EUR 105 783 087, enregistrée dans les « Autres produits financiers »).

Le montant des frais liés à la transaction s'élèvent à EUR 6 481 288 (Note 13).

RTL Group continuera à honorer les garanties accordées par le passé pour le compte de Five à hauteur de EUR 91 073 987 (Note 22.2). En contrepartie, RTL Group a reçu des garanties équivalentes de la part de la société mère de l'acheteur.

## **RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010**

### **Note 5 - Créances sur des entreprises liées**

#### **5.1 Prêts aux sociétés du Groupe**

Les prêts aux sociétés du Groupe se présentent comme suit:

- un prêt de JPY 550 871 100 (EUR 4 938 334) accordé à Fremantle Japan KK le 14 août 2008, portant intérêt au taux TIBOR1Y JPY + 1,50% et remboursable le 16 août 2011. Les intérêts à recevoir au titre de ce prêt, enregistrés en actif circulant, s'élèvent au 31 décembre 2010 à JPY 4 301 308 (EUR 38 560),
- un prêt de SGD 5 000 000 (EUR 2 868 782) accordé à FremantleMedia Asia Pte Ltd le 17 novembre 2009, portant intérêt au taux de 2,79% et remboursable le 31 décembre 2011. Les intérêts à recevoir au titre de ce prêt s'élèvent au 31 décembre 2010 à SGD 388 (EUR 222),
- un prêt de BRL 2 964 508 (EUR 1 312 833) accordé à FremantleMedia Brazil LTDA le 19 octobre 2010, portant intérêt au taux de 10,98% et remboursable le 22 août 2011. Les intérêts à recevoir au titre de ce prêt s'élèvent au 31 décembre 2010 à BRL 10 850 (EUR 4 805).

Le total des intérêts constatés en produit au titre des créances sur des entreprises liées (actif immobilisé et actif circulant) s'élève en 2010 à EUR 4 465 790 (2009: EUR 10 195 693) (Note 17).

#### **5.2 Conventions de « cash pooling »**

Au 31 décembre 2010, dans le cadre des conventions de « cash pooling » décrites en note 2.2.8, RTL Group détient des créances envers des sociétés du Groupe pour un montant de EUR 616 582 026 (2009: EUR 787 056 153). Les intérêts à recevoir au 31 décembre 2010 s'élèvent à EUR 0 (2009: EUR 0).

Le total des intérêts constatés en produit liés aux conventions de « cash pooling » s'élève en 2010 à EUR 7 134 823 (2009: EUR 10 479 239) (Note 17).

#### **5.3 Intérêts à recevoir**

Au 31 décembre 2010, les intérêts à recevoir sur les créances sur des entreprises liées (actif immobilisé et actif circulant) s'élèvent à EUR 980 889 (2009: EUR 1 692 080).

## RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010

### Note 6 - Dépôt auprès des actionnaires

Afin d'investir son surplus de trésorerie, RTL Group a conclu en 2006 avec Bertelsmann AG un contrat de dépôt dont les principaux termes sont les suivants:

- les taux d'intérêts sont déterminés pour un dépôt « overnight » à partir du taux EONIA plus 10 points de base et pour un dépôt d'un ou trois mois à partir de l'EURIBOR plus 10 points de base,
- Bertelsmann AG a accordé à RTL Group comme garantie du remboursement un gage sur:
  - la totalité des actions de sa filiale française détenue à 100%, Média Communication S.A.S.,
  - depuis juillet 2007, la totalité des actions de sa filiale espagnole détenue à 100%, Media Finance Holding S.L.,
  - depuis octobre 2008, la totalité des intérêts de Bertelsmann AG dans le « partnership » allemand à responsabilité limitée Gruner + Jahr AG Co (73,4% des parts),
  - depuis novembre 2008, la totalité des actions de sa filiale anglaise détenue à 100%, Bertelsmann UK Ltd..

Les intérêts dans Gruner + Jahr AG Co et les actions de Bertelsmann UK Ltd ont également été donnés en garantie par Bertelsmann AG à CLT-UFA S.A., filiale de RTL Group, au titre des créances relatives aux accords d'intégration fiscale et de compensation (« Profit and Loss Pooling and Compensation Agreements »), passés entre CLT-UFA S.A. et Bertelsmann AG.

Au 31 décembre 2010, le montant en principal du dépôt auprès de Bertelsmann AG s'élève à EUR 42 834 542 (2009: EUR 88 626 227) sur une base « overnight », et EUR 750 000 000 (2009: EUR 450 000 000) sur une base à trois mois. Le total des intérêts constatés en produit au titre de ce dépôt s'élève en 2010 à EUR 4 948 000 (2009: EUR 6 649 609) (Note 17), incluant des intérêts à recevoir de EUR 1 034 223 (2009: EUR 377 952).

## RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010

### Note 7 - Actions propres

Le 3 avril 2006, RTL Group S.A. a acquis 173 300 actions propres auprès des sociétés du groupe Audiomedia Investments S.A. et B.&C.E. S.A. pour un coût total de EUR 12 198 587. Le coût d'acquisition par action (EUR 70,39) a été déterminé à partir de la moyenne du cours de l'action sur les six mois précédant la date d'acquisition par RTL Group S.A..

Au 31 décembre 2010, la Société détient directement 173 300 actions propres (au 31 décembre 2009: 173 300) et indirectement, à travers une de ses filiales, 995 401 actions propres (au 31 décembre 2009: 995 401).

Au 31 décembre 2010, le cours des actions RTL Group S.A., sur Euronext, s'établit à EUR 76,70 par action (31 décembre 2009: 47,00). La hausse du cours de l'action a permis de reprendre une correction de valeur d'un montant de EUR 4 053 487, présentée en « Reprise de correction de valeur sur immobilisations financières et actions propres ». Un montant équivalent a été transféré de « Résultats reportés » à la « Réserve pour actions propres », afin de refléter cet ajustement de correction de valeur (Note 9.2). En 2009, une correction de valeur de EUR 779 850 avait été enregistrée.

### Note 8 - Avoirs en banque, chèques et en caisse

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Avoirs en banque, chèques et caisse	144 738 833	52 486 318
Fonds investis en OPCVM de trésorerie	<u>168 674 534</u>	<u>99 810 321</u>
	<b><u>313 413 367</u></b>	<b><u>152 296 639</u></b>

Le total des intérêts constatés en produit liés aux OPCVM de trésorerie s'élève à EUR 393 863 (2009: EUR 1 296 688) et est enregistré en « Autres intérêts et produits assimilés » (Note 17).

### Note 9 - Capitaux propres

#### 9.1 Capital souscrit

Au 31 décembre 2010, le capital souscrit s'élève à EUR 191 900 551, représenté par 154 787 554 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

# RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010

## 9.2 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice est résumée dans le tableau suivant:

	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour actions propres	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Au 31.12.2009	<u>191 900 551</u>	<u>5 782 185 577</u>	<u>19 190 054</u>	<u>8 145 100</u>	<u>7 071 800</u>	<u>524 740 600</u>	<u>(42 642 454)</u>
Affectation du résultat 2009	-	(59 051 743)	-	-	-	16 409 289	42 642 454
Distribution de dividende	-	-	-	-	-	(541 149 889)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	364 270 679
Autres mouvements (note 7)	-	-	-	4 053 487	-	(4 053 487)	-
Au 31.12.2010	<u>191 900 551</u>	<u>5 723 133 834</u>	<u>19 190 054</u>	<u>12 198 587</u>	<u>7 071 800</u>	<u>(4 053 487)</u>	<u>364 270 679</u>

La variation des capitaux propres s'explique par:

- le gain de l'exercice 2010,
- l'allocation de la perte de l'exercice 2009, approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 avril 2010, qui a décidé l'affectation pour EUR 16 409 289 aux résultats reportés, pour EUR 59 051 743 à la prime d'émission et pour EUR 541 149 889 au paiement d'un dividende,
- la reprise de correction de valeur sur actions propres.

## 9.3 Réserve légale

Sur les bénéfices nets, il doit être prélevé annuellement 5% au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital souscrit. La réserve légale ne peut être distribuée.

## **RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010**

### **Note 10 - Dettes envers des entreprises liées**

#### **10.1 Avances à court terme auprès des sociétés du Groupe**

Au 31 décembre 2010, ce compte se compose d'avances à court terme de:

- EUR 20 000 000 accordée par Immobilière Bayard d'Antin S.A. (2009: EUR 0) et portant intérêt au taux de 1,098% (Euribor 3M -0,05%). Les intérêts courus relatifs à cette avance s'élèvent à EUR 27 450 au 31 décembre 2010,
- EUR 15 000 000 accordée par Immobilière Bayard d'Antin S.A. (2009: EUR 0) et portant intérêt au taux de 1,078% (Euribor 3M -0,05%). Les intérêts courus relatifs à cette avance s'élèvent à EUR 13 475 au 31 décembre 2010,
- EUR 6 000 000 accordée par IP Österreich GmbH (2009: EUR 0) et portant intérêt au taux de 1,025% (Euribor 3M). Les intérêts courus relatifs à cette avance s'élèvent à EUR 2 050 au 31 décembre 2010,
- EUR 6 000 000 accordée par IP Österreich GmbH (2009: EUR 0) et portant intérêt au taux de 1,138% (Euribor 6M). Les intérêts courus relatifs à cette avance s'élèvent à EUR 18 777 au 31 décembre 2010.

L'avance à court terme accordée par IP Network S.A. a été remboursée pendant l'exercice 2010 (2009: GBP 404 415).

Le total des charges d'intérêts au titre des avances à court terme auprès des sociétés du Groupe s'élève en 2010 à EUR 277 130 (2009: EUR 336 878) (Note 14).

#### **10.2 Conventions de « cash pooling »**

Dans le cadre des conventions de « cash pooling » décrites en note 2.2.8, RTL Group présente des dettes envers des sociétés du Groupe pour un montant total de EUR 2 229 113 342 (2009: EUR 1 578 959 479) au 31 décembre 2010. Les intérêts courus au 31 décembre 2010 s'élèvent à EUR 0 (2009: EUR 0).

Le total des charges d'intérêt liées aux conventions de « cash pooling » s'élève en 2010 à EUR 4 397 797 (2009: EUR 5 980 491) (Note 14).

### **Note 11 – Comptes de régularisation actifs et passifs**

Ces comptes se composent principalement des dérivés de change pour EUR 67 520 847 à l'actif (2009: EUR 222 142 902) et de EUR 68 761 140 au passif (2009: EU 213 449 599) (Note 2.2.7).

## RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010

### Note 12 - Frais de personnel

En 2010, le nombre moyen d'employés de RTL Group est de 82 (2009: 83). Ces employés occupent des fonctions administratives et de gestion.

La provision pour pensions s'élève au 31 décembre 2010 à EUR 4 986 136 (2009: EUR 4 299 512).

### Note 13 - Autres charges d'exploitation

	2010 EUR	2009 EUR
Frais généraux	13 005 767	12 807 252
Honoraires (Note 4)	11 658 121	5 789 501
Emoluments des administrateurs	<u>528 000</u>	<u>528 000</u>
	<b><u>25 191 888</u></b>	<b><u>19 124 753</u></b>

### Note 14 - Intérêts et charges assimilées concernant des entreprises liées

	2010 EUR	2009 EUR
Intérêts sur avances à court terme auprès des sociétés du Groupe (Note 10.1)	277 130	336 878
Intérêts sur conventions de « cash pooling » (Note 10.2)	<u>4 397 797</u>	<u>5 980 491</u>
	<b><u>4 674 927</u></b>	<b><u>6 317 369</u></b>

### Note 15 - Autres charges financières

	2010 EUR	2009 EUR
Frais bancaires	1 413 630	965 862
Correction de valeur sur la position de « Cash Pooling » due par Channel 5 Television Group Limited (Note 4)	-	105 783 087
Abandon de créance en faveur de Channel 5 Television Group Ltd sur le prêt et la position de « cash pooling » (Note 4)	77 453 159	-
Autres	<u>303 730</u>	<u>-</u>
	<b><u>79 170 519</u></b>	<b><u>106 748 949</u></b>

## RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010

### Note 16 - Produits provenant de prestations de services

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<u>Groupe</u>		
Services administratifs et de gestion	3 618 879	2 551 053
Autres	<u>7 107</u>	<u>11 044</u>
	<b>3 625 986</b>	<b>2 562 097</b>
<u>Hors Groupe</u>		
Services administratifs et de gestion	234 208	204 582
Autres	<u>506</u>	<u>-</u>
	<b>234 714</b>	<b>204 582</b>
	<b><u>3 860 700</u></b>	<b><u>2 766 679</u></b>

### Note 17 - Intérêts et produits assimilés

#### - Intérêts et produits assimilés provenant d'entreprises liées

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Intérêts sur avances et prêts aux sociétés du Groupe (Note 5.1)	4 465 790	10 195 693
Intérêts sur conventions de « cash pooling » (Note 5.2)	7 134 823	10 479 239
Intérêts sur dépôt auprès des actionnaires (Note 6)	<u>4 948 000</u>	<u>6 649 609</u>
	<b><u>16 548 613</u></b>	<b><u>27 324 541</u></b>

#### - Autres intérêts et produits assimilés

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Intérêts sur fonds investis en OPCVM de trésorerie (Note 8)	393 863	1 296 688
Intérêts sur dépôts bancaires	<u>671 171</u>	<u>250 901</u>
	<b><u>1 070 034</u></b>	<b><u>1 547 589</u></b>

## RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010

### Note 18 - Dividendes reçus

	<b>2010</b> <b>EUR</b>	<b>2009</b> <b>EUR</b>
CLT-UFA S.A.	<u>137 860 016</u>	<u>137 855 011</u>
	<u><b>137 860 016</b></u>	<u><b>137 855 011</b></u>

### Note 19 - Gain de change, net

	<b>2010</b> <b>EUR</b>	<b>2009</b> <b>EUR</b>
Gains de change réalisés	293 696 568	291 077 288
Pertes de change réalisées	(290 036 448)	(289 297 142)
Gains de change non réalisés sur dettes et créances et sur dérivés de change	8 719 177	31 458 267
Pertes de change non réalisées sur dettes et créances et sur dérivés de change	<u>(11 491 507)</u>	<u>(33 189 754)</u>
	<u><b>887 790</b></u>	<u><b>48 659</b></u>

### Note 20 - Impôts autres qu'impôts sur le résultat

	<b>2010</b> <b>EUR</b>	<b>2009</b> <b>EUR</b>
Impôt sur la fortune	135	2 850 035
Autres impôts	<u>221 038</u>	<u>259 107</u>
	<u><b>221 173</b></u>	<u><b>3 109 142</b></u>

## RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010

### Note 21 - Situation fiscale

La Société est soumise au Luxembourg au droit fiscal commun à toutes les sociétés de capitaux.

Depuis le 1 janvier 2002, la Société fait partie d'un régime d'intégration fiscale qui inclut plusieurs sociétés du Groupe établies au Luxembourg. Les pertes fiscales non utilisées disponibles au 31 décembre 2010 au titre de l'intégration fiscale s'élèvent à EUR 4 301 millions (2009: EUR 4 519 millions). Dans le cas où une ou plusieurs sociétés du Groupe ont des revenus taxables, ces sociétés n'enregistrent pas la charge d'impôt y relative (envers RTL Group S.A.), respectivement RTL Group S.A. n'enregistre pas le profit d'impôt (envers les sociétés du Groupe) aussi longtemps que l'intégration fiscale bénéficie de pertes fiscales non utilisées.

### Note 22 - Engagements

#### 22.1 Dérivés de change

Au 31 décembre 2010, en accord avec la politique de gestion du risque de change décrite en note 2.2.7, RTL Group S.A. a conclu des dérivés de change auprès d'institutions bancaires (externes) et avec des sociétés du Groupe (internes). L'exposition nette en devises étrangères résultant des contrats ouverts à la date de clôture peut être détaillée comme suit:

Devise	Auprès d'institutions bancaires	Avec des sociétés du Groupe
AUD	19 414 879	10 156 942
CAD	(8 220 723)	8 219 979
CHF	40 000 000	(40 000 000)
DKK	10 994 000	-
GBP	(96 216 497)	(14 577 852)
HUF	(2 745 846 677)	2 738 211 728
JPY	(550 803 000)	-
PLN	(2 386 000)	-
SEK	(2 000)	-
SGD	(4 453 500)	(547 500)
USD	973 826 342	(971 952 067)
ZAR	(8 930 000)	8 930 000

Dans le tableau, les montants positifs correspondent à une position vendeuse dans la devise (position « short ») et les montants négatifs correspondent à une position acheteuse dans la devise (position « long »).

L'exposition résiduelle par devise est expliquée par la couverture des prêts et emprunts exprimés dans une devise autre que l'euro dans les comptes de RTL Group.

## RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010

### 22.2 Autres engagements

Au 31 décembre 2010, la Société a donné des garanties à des tiers pour le compte de sociétés du Groupe d'un montant total de EUR 281 740 431 (2009: EUR 294 111 531).

#### Note 23 - Plan d'intéressement au capital

Le 25 juillet 2000, la Société a mis en place un plan d'option sur actions (le « Plan ») pour certains directeurs et employés de la Société et de ses filiales.

Tous les participants au Plan doivent être employés par RTL Group ou une de ses filiales au moment où l'option leur est accordée. Le nombre d'options accordées est laissé à l'appréciation d'un comité désigné dans le cadre du Plan.

Le nombre d'actions ordinaires qui peuvent faire l'objet d'une option dans le cadre du Plan ne peut en aucun cas dépasser 0,5% du nombre total d'actions ordinaires émises par la Société.

Le prix qui doit être payé par les participants pour exercer les options qui leur sont allouées dans le cadre du Plan correspond à la moyenne des prix de clôture à la Bourse de Bruxelles pendant les 20 jours ouvrables précédant l'attribution de l'option, ou à un prix supérieur ou inférieur, tel que déterminé par le comité désigné.

Normalement, chaque tiers du nombre total des options est exerçable à la deuxième, troisième et quatrième date anniversaire de la date d'attribution des options, ou en accord avec d'autres modalités d'exercice fixées par le comité désigné. Les options doivent normalement être exercées dans un délai maximum de 10 ans à partir de la date d'attribution ou sur une période plus courte à déterminer par le comité désigné.

Les mouvements du nombre d'options au cours de l'exercice se présentent comme suit:

	2010	2009
Options émises au 1 <sup>er</sup> janvier	124 800	129 550
Options arrivées à échéance / annulées pendant l'exercice	<u>(123 600)</u>	<u>(4 750)</u>
<b>Options émises au 31 décembre</b>	<b><u>1 200</u></b>	<b><u>124 800</u></b>

## RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010

### Note 23 - Plan d'intéressement au capital (suite)

Les options émises au 31 décembre 2010 ont les caractéristiques suivantes:

Date d'échéance	Prix d'exercice EUR	Nombre d'options
2011	85,24	<u>1 200</u>
		<u>1 200</u>

Le nombre d'options attribuées au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'Administration de RTL Group s'élève à 0 en (2009: 0). Le nombre d'options attribuées dans le passé aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 1 200 au 31 décembre 2010 (au 31 décembre 2009: 11 500).

### Note 24 - Litiges significatifs

RTL Group est impliqué dans des procédures judiciaires dans le cadre normal de ses activités, que ce soit en tant que défendeur que demandeur.

La plupart de ces litiges portent sur des questions complexes pour lesquelles il est difficile d'estimer la probabilité d'une issue défavorable et d'établir une estimation du dommage. Une provision est comptabilisée lorsque le risque de perte du process devient probable et quand il est possible de faire une estimation raisonnable de l'impact financier d'une telle procédure judiciaire. La publication d'informations précises sur chacun des litiges nuirait gravement aux intérêts de la Société dans le cadre du déroulement des procédures judiciaires en cours ou des discussions afférentes à leur règlement amiable.

Les principales procédures judiciaires dans lesquelles RTL Group est impliqué sont décrites ci-dessous.

RTL Group a été impliqué dans un litige entre plusieurs actionnaires minoritaires d'une part, et Bertelsmann et GBL d'autre part, suite à l'acquisition par Bertelsmann des actions RTL Group précédemment détenues par GBL. Le 8 juillet 2003, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a rejeté la demande des actionnaires minoritaires qui ont alors interjeté appel.

En septembre 2002, les actionnaires minoritaires ont intenté une action judiciaire contre RTL Group, ses administrateurs, Bertelsmann, BWTV et WAZ au titre du volume d'actions en « free float ». Cette action tendait à obliger RTL Group à augmenter le nombre d'actions en « free float » et à empêcher les autres parties défenderesses de procéder à des achats additionnels d'actions RTL Group.

## **RTL Group S.A. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2010**

### **Note 24 - Litiges significatifs (suite)**

Les actionnaires minoritaires contestaient également la décision prise par RTL Group de procéder au retrait de la cotation de ses actions à la Bourse de Londres. Le 31 décembre 2002, la Cour d'appel de Luxembourg, siégeant en référé, a confirmé une ordonnance de référé du 25 octobre 2002, qui déclarait la demande irrecevable. Le retrait de la cotation des actions RTL Group à la Bourse de Londres a pris effet le 31 décembre 2002. Suite au retrait de la cotation, les actionnaires minoritaires ont demandé au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg d'ordonner la réinscription de la cotation des actions à la Bourse de Londres. Le 30 mars 2004, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a décidé de joindre ces deux litiges (« free float » et retrait de la cotation) et a rejeté les demandes des actionnaires minoritaires, qui ont alors interjeté appel.

Le 12 juillet 2006, la Cour d'appel de Luxembourg a décidé de joindre les demandes (« swap », « free float » et retrait de la cotation) et a confirmé les décisions prises en première instance. Les actionnaires minoritaires ont décidé de se pourvoir en cassation. Ce pourvoi était cependant limité à certains éléments relatifs à la première demande des actionnaires minoritaires n'impliquant pas RTL Group, mais liée à l'acquisition par Bertelsmann des titres RTL Group préalablement détenus par GBL.

Le 21 février 2008, la Cour de cassation de Luxembourg a décidé de renvoyer l'affaire, à titre préjudiciel, devant la Cour de justice de l'Union européenne. Dans son arrêt du 16 octobre 2009, la Cour de justice de l'Union européenne a dit pour droit que le droit communautaire ne contient pas de principe général de droit selon lequel les actionnaires minoritaires sont protégés par l'obligation de l'actionnaire dominant acquérant ou exerçant le contrôle d'une société d'offrir à ceux-ci de racheter leurs actions aux mêmes conditions que celles convenues lors de l'acquisition d'une participation conférant ou renforçant le contrôle de l'actionnaire dominant.

L'affaire a été renvoyée devant la Cour de cassation de Luxembourg, qui était liée par la décision de la Cour de justice de l'Union européenne.

Le 23 septembre 2010, la Cour de cassation de Luxembourg a rejeté l'appel final des actionnaires minoritaires. Avec cette décision, la Cour de cassation de Luxembourg a mis un terme à ce litige, qui n'avait pas d'impact direct sur RTL Group.

Certaines sociétés du Groupe sont impliquées dans d'autres litiges, qui sont décrits dans les états financiers consolidés.

